



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-35

L'an deux mille dix-huit, à 10h
Le 15 novembre, à Consenvoye (55)

Date de convocation	18 octobre 2018
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">  Titulaires  Suppléants  Présents  Votes par procuration 	47 Titulaires 47 Suppléants 30 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Daniel COURTAUX
M. Philippe CLAUDE	M. Claude LALLEMENT
M. Bernard PIERQUIN	M. JP CHABOUSSON
M. Boris RAVIGNON	M. Jean PANCHER
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Michel COURTOISIER
M. Pascal GILLAUX	M. Patrick FLOQUET
M. JC JACQUEMART	M. André LIEBAUX
M. Jean-Marie BISSIEUX	M. Robert PASCOLO
M. Eddy LAURENT	M. Gilbert BOGARD
M. Robert DELOGE	Mme Noëlle DEVIE (Pv de M. Normand)
M. Daniel ROUVENACH	Mme Mireille RAVENEL
M. Thierry MERCIER	Mme Dominique HUMBERT
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLLOT	M. Jean-F DAMIEN
M. Régis RAOUL	M. Eric GILLARDIN (Pv de Mme Pitel)

Objet de la délibération :

BP 2018 - Décisions modificatives

Résultat du vote
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-35

Objet de la délibération :

BP 2018 - Décisions modificatives

Après avis favorable du Bureau Syndical et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte les décisions modificatives au BP 2018 telles que présentées ci-après :

DM n°1 : Vente d'un véhicule

Un véhicule Kangoo a été vendu 7 100 €. Comptablement parlant, cette vente génère des écritures aux 024 et 020, chapitres budgétaires sans exécution, permettant l'inscription du prix de cession du véhicule. Pour prendre en compte cette écriture comptable, le Président propose donc de modifier le budget primitif 2017 comme suit :

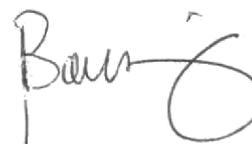
INVESTISSEMENT	
Chapitre	Montant
Recettes 024	2100 €
Dépenses 020	2100 €

DM n°2 : Versement d'une caution

Suite à la signature d'un bail permettant l'agrandissement des locaux de l'EPAMA à Charleville-Mézières, une caution a été versée et doit faire l'objet d'une régularisation comptable.

INVESTISSEMENT	
Chapitre	Montant
Recettes 275	2000 €
Dépenses 020	-2000 €

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/11/2018 à 17:38:19
Référence : b9f7f0f05e62a6076671acc07f545152cce47a7